

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Hôtellerie : plusieurs de fermer

N'AYANT pas respecté les conditions exigées par le gouvernement pour la réouverture de leurs différentes structures, les responsables de Chez Jeannot, La Pirogue, le Trust, sis au quartier Louis et le Papillon Rouge, situé au bord de mer, ont été fermés mercredi dernier par les agents du ministère du Tourisme. Pour ces professionnels, c'est la douche froide.

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

LE directeur général de l'Agence gabonaise de développement et de promotion du tourisme et de l'hôtellerie (Agatour), Christian Mbina, et son collègue de l'hôtellerie, Flor Landry Mouanga Alvaro ont procédé, mercredi dernier, à la fermeture de plusieurs restaurants et hôtels de Libreville, pour non-respect du protocole sanitaire et absence d'autorisation d'ouverture dûment établie. Il s'agit des dispositions qu'étaient tenus de prendre les opérateurs économiques bénéficiant des mesures d'allègement décidées le 30 juin dernier par le gouvernement. La douche froide, donc, pour ces professionnels qui avaient accueilli comme un soulagement le feu vert des autorités, dans le souci de relancer l'activité économique sur l'ensemble du territoire national. Un geste qui visait la réouverture des hôtels, cafés, restaurants et des établissements assimilés. Tout en veillant à contenir les risques de contamination au nouveau coronavirus, a priori élevé en ces lieux.

"La stratégie est de rouvrir les restaurants et hôtels progressivement, ce qui a été dit c'est qu'on ouvre les terrasses dans un premier temps et par la suite les autres endroits, ce qui n'a pas été respecté. Il était question pour ces derniers de mettre en place le protocole sanitaire instauré par le ministère du tourisme et d'obtenir une autorisation auprès dudit ministère. L'opération de ce matin (mercredi dernier) consiste à faire le tour des restaurants et hôtels pour voir s'ils respectent le protocole sanitaire, qui est

d'ailleurs la condition pour rouvrir leurs commerces", a indiqué le directeur général de l'Agatour.

Avant de souligner: "les autorités ont jugé que le secteur du tourisme a beaucoup souffert et qu'il est temps de le relancer, mais cela passe par le respect de mesures strictes. Il ne faut pas oublier que nous sommes en période de Covid-19 (...), il faut être plus rigoureux avec soi-même".

PROTOCOLE SANITAIRE. De fait, soucieux de concilier deux impératifs : freiner la

La douche froide, donc, pour ces professionnels qui avaient accueilli comme un soulagement le feu vert des autorités, dans le souci de relancer l'activité économique sur l'ensemble du territoire national.

propagation du nouveau coronavirus au Gabon et relancer son économie, le gouvernement avait invité certains opérateurs économiques à rouvrir leurs différentes structures, à la condition de tenir compte du protocole sanitaire mis en place par le ministère du tourisme. L'objectif visé étant d'assurer la sécurité des salariés, des employés et des clients des hôtels, cafés, restaurants et établissements assimilés, celui-ci s'accompagne de plusieurs exigences. À savoir, la nomination d'un référent sanitaire chargé de la mise à jour et du respect des règles et bonnes pratiques au

sein de chaque établissement, la fourniture des moyens nécessaires aux employés pour assurer la maîtrise du risque Covid-19, la mise en place d'un dispositif d'information des salariés en cas de détection des cas positifs au Covid-19.

À cela, il faut ajouter la mise à disposition des moyens matériels, financiers et humains, la mise en place des procédures, consignes et système de gestion de stocks, l'organisation de réunions des équipes quotidiennes et le dépistage régulier du personnel.

Cette opération destinée à sensibiliser les opérateurs économiques du secteur de l'hôtellerie sur les risques de contamination de masse au Covid-19 que pourraient représenter leurs structures, se poursuivra avec la visite d'autres établissements à travers la capitale et sur l'ensemble du territoire national.



Photo: H.N.M

A l'exemple du restaurant Le Papillon Rouge, plusieurs autres établis



opérateurs sommés

Le cri de détresse des tenanciers de bars

G-M NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon



ements ont été sommés de fermer.

LES bars étant exclus de la liste des commerces bénéficiant de l'assouplissement des mesures de restrictions, la question de leur réouverture a été au centre d'un récent point de presse à Libreville. Le collectif des tenanciers des bars avait en effet convoqué les journalistes pour exprimer le désarroi dans lequel se trouve sa corporation depuis la mise en application des mesures gouvernementales face à la pandémie de Covid-19.

Quatre mois après la fermeture des bistrot – les autorités ayant alors estimé que ces lieux de rassemblement représentaient un risque majeur de contamination et de propagation du coronavirus – leurs tenanciers crient donc à l'asphyxie. " Les bars, ce sont nos em-

Le collectif tient à souligner que les tenanciers de bars qui exercent aujourd'hui dans la clandestinité, en pleine violation des mesures gouvernementales, n'en font pas partie.



Photo : BOTOUNOUJ L'Union

ploi. Nous avons des familles qui vivent de ça. Nous avons également des travailleurs qui vivent de ça. Rester complètement fermés nous laisse dans une situation très difficile ", a déploré Bruno Abessole Ndong, le président de ce collectif. Ces opérateurs économiques estiment être en mesure de respecter les mesures barrières comme le font les établissements commerciaux autorisés à ouvrir depuis le 1er juillet. Pour eux, la majorité des bars disposent d'une terrasse comme les restaurants qui ont reçu le feu vert pour rouvrir. " S'ils nous laissent travailler, nous allons suivre à la lettre les mesures barrières ", promettent-ils. Parmi eux, cer-

tains proposent même qu'on leur autorise la vente à emporter, à la place de l'habituelle consommation sur place. Et pour montrer son souci de rester dans les clous fixés par l'État, le collectif tient à souligner que les tenanciers de bars qui exercent aujourd'hui dans la clandestinité, en pleine violation des mesures gouvernementales, n'en font pas partie. Va-t-il être entendu ? Dans un entretien à "L'Union" (notre édition d'hier), le ministre du Commerce Hugues Mbadanga Madiya n'exclut pas un assouplissement étendu à ces établissements. À condition que "les indicateurs continuent à évoluer positivement."

Les contrevenants risquent des sanctions

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon



Photo : H.N.M

À la suite des mesures d'allègement décidées le 30 juin dernier par les autorités gabonaises pour relancer le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, les agents de l'Agence gabonaise de développement et de promotion du tourisme et de l'hôtellerie (Agatour), qui ont procédé à la fermeture de plusieurs établissements mercredi dernier, ont mis en garde les responsables de ces structures contre une éventuelle réouverture. "Nous sommes dans une dé-

C'est donc un nouveau coup dur pour les personnels du secteur de l'hôtellerie qui devront, selon les autorités, «se conformer aux mesures sanitaires avant de pouvoir rouvrir».

marche pédagogique pour l'instant. Il est important que les responsables de ces structures comprennent que la maladie est toujours présente dans notre pays. Nous espérons que dès l'instant où un opérateur ne se fie pas à cette mesure, c'est qu'il ne prend pas en

compte les orientations du gouvernement. Donc, il n'y a pas deux méthodes, le seul comportement à adopter c'est la fermeture. Dans un premier temps, on leur demande de fermer pour qu'ils soient conformes, et par la suite ils viendront vers le ministère pour obtenir l'autorisation d'ouverture", a indiqué le directeur général de l'hôtellerie, Flor Landry Mouanga Alvaro. C'est donc un nouveau coup dur pour les personnels du secteur de l'hôtellerie qui devront, selon les autorités, "se conformer aux mesures sanitaires avant de pouvoir rouvrir".